

Ouverture des magasins le dimanche : NON

Le Conseil d'Etat a autorisé, sur préavis positif de la Ville de La Chaux-de-Fonds (et préavis négatif de la Ville du Locle), l'ouverture des magasins le dimanche 20 décembre.



En fait, depuis plusieurs mois, le Conseil d'Etat tente de libéraliser progressivement l'ouverture des commerces, notamment le dimanche. Cette démarche est d'autant plus scandaleuse que les vendeurs et vendeuses ont un travail (notamment au niveau des horaires) particulièrement difficile et mérite plus que jamais notre respect.

Le prétexte - il en fallait bien un - légitimant cette ouverture est... l'UNESCO ! Fondée sur les droits de l'homme, la démocratie et la solidarité, nous ne voyons pas vraiment en quoi la vénérable institution s'inscrirait dans une démarche totalement mercantile à quelques jours des Fêtes de Noël. Bref, comme une passante me la glisser à l'oreille : les marchands du Temple sont parmi nous.

Reste que les réactions n'ont pas manqué à l'instar du responsable du secteur de la vente d'UNIA, David Taillard. De plus, un certain nombre de petits commerçants nous ont dores et déjà fait part de leur refus d'ouvrir le dimanche.

Bref, la plupart des collaborateurs de la vente, qui connaîtront déjà un mois de décembre particulièrement chargé (il faut faire les cadeaux pour Jules), n'auront, quant à eux, pas leur mot à dire. De plus et enfin, rappelons que les salaires de

ces derniers sont quatre fois moins élevés que les salaires de ceux... qui ont préavisé et autorisé cette ouverture!

Vive l'esprit de Noël!